

Assemblée Générale des adhérents au Plan Groupama Nouvelle Vie – PERIN

18 JUIN 2025

Procès-verbal

Membres du Comité de Surveillance :

Estelle POCHAT, Présidente
Roland JOLIVOT
Claude VERCASSON

Participaient également :

Ancelin CHAISE, Responsable Actuariat Retraite Individuelle
Frédéric BERNHEIM, Candidat au poste d'Administrateur
Chantal COLOMBIER, Responsable des relations avec les Associations, Groupama Gan Vie
Pascale GAUTHIER, Administratrice et membre du Comité de surveillance du PERP
Pierre GROLLEAU, Candidat au poste d'Administrateur
Vincent ROUHIER, Expert-comptable de l'Association
Nathalie SALVI, Chargée des relations avec les Associations, Groupama Gan Vie
Éric SCHOTT, Chargé des relations avec les Associations, Groupama Gan Vie

ORDRE DU JOUR

I.	Présentation du rapport de l'assureur sur la gestion administrative, technique et financière du Plan Groupama Nouvelle Vie, après information du Comité de surveillance	3
II.	Approbation du budget prévisionnel pour 2026	5
III.	Pouvoirs pour formalités	6
IV.	Questions diverses	6

La séance est ouverte à 10 heures 30, sous la présidence d'Estelle POCHAT.

Estelle POCHAT

Je souhaite la bienvenue à l'Assemblée générale du Plan Groupama Nouvelle Vie.

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux statuts de l'Association, pour vous présenter le rapport de l'assureur relatif au Plan Groupama Nouvelle Vie et soumettre à votre approbation le budget prévisionnel 2026 du Plan Groupama Nouvelle Vie.

Selon l'article 39 des statuts de l'Association APERIA, un quorum de 1 000 adhérents au plan ou 1/30e des adhérents est requis sur première convocation. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée est convoquée et délibère valablement sans aucune condition de quorum.

Pour la présente Assemblée générale, 83 927 adhérents ont été convoqués, 853 adhérents ont donné pouvoir à la Présidente, et 1 adhérente est présente.

Vincent ROUHIER

Le quorum n'étant pas atteint sur 1^{ère} convocation (1 000 adhérents ou 1/30ème des adhérents, soit 2 798 adhérents), l'Assemblée générale cesse immédiatement pour se réunir sur 2^{ème} convocation.

L'Assemblée générale réunie sur première convocation est close à 10 heures 35.

L'Assemblée générale réunie sur deuxième convocation est ouverte à 10 heures 45.

Estelle POCHAT

Aucune condition de quorum n'étant nécessaire, cette nouvelle Assemblée générale peut valablement délibérer.

Nous allons poursuivre l'Assemblée Générale Ordinaire dont l'ordre du jour est le suivant :

- Présentation du rapport de l'assureur sur la gestion administrative, technique et financière du Plan Groupama Nouvelle Vie, après information du Comité de surveillance
- Approbation du budget prévisionnel pour 2026
- Pouvoirs pour formalités

I. Présentation du rapport de l'assureur sur la gestion administrative, technique et financière du Plan Groupama Nouvelle Vie, après information du Comité de surveillance

Estelle POCHAT

Je donne la parole à Ancelin CHAISE, Responsable Actuariat Retraite Individuelle, pour la présentation du rapport de l'assureur

Ancelin CHAISE

S'agissant de la gestion administrative et financière du Plan d'Epargne, aucun changement n'est à signaler concernant les quatre supports en unités de compte qui forment les différentes grilles de

gestion pilotée, avec des stratifications obligations/actions, et au sein des poches actions, des répartitions géographiques qui évoluent au fur et à mesure de l'approche de l'âge de la retraite :

- Groupama Horizon Obligations Monde ;
- Groupama Horizon Actions Monde ;
- Groupama Horizon Actions Europe ;
- et Groupama Horizon Actions Emergentes.

Ils se complètent d'un support en Euros, constitué du canton PERP de Groupama Gan Vie.

Deux modes de gestion sont possibles :

- la gestion Libre,
- la gestion Pilotée, qui propose aujourd'hui 3 profils durables : prudent, équilibré, dynamique.

Au 31 décembre 2024, 83 707 contrats Groupama Nouvelle Vie sont en portefeuille contre 67 051 au 31 décembre 2023, ce qui démontre une belle dynamique de souscription, de l'ordre de 17 000 contrats par an. Les adhérents se positionnent sur les modes de gestion suivants :

- 98,6 % en gestion pilotée ;
- 1,4 % en gestion libre.

L'âge moyen des adhérents à la souscription s'établit à 46 ans, et la prime annuelle moyenne globale s'élève à 1 624 €.

Moins de 1 % des contrats ouverts sont assortis d'une garantie de Prévoyance.

Le montant total des cotisations encaissées en 2024 s'est élevé à 135,9 millions d'euros (80 % en unités de compte), orientation logique compte tenu de la répartition des gestions entre pilotée et libre, dont 31,7 millions d'euros en transfert entrant. Les provisions mathématiques atteignent 564,7 millions d'euros, à 21 % sur le support en euros et 79 % sur les supports en unités de compte.

Nous commençons à observer de vraies sorties en prestations. Au 31/12/2024, le montant des prestations Epargne s'élève à 18,3 millions d'euros (56 % en termes, 13 % en rachats, 6 % en décès et 25 % en transfert sortant). Nous comptons 10 rentiers au total pour le Plan, à fin 2024, ce qui reste très faible. Le niveau de transfert sortant n'a rien d'alarmant comparé aux plus de 30 millions d'euros de transfert entrant.

Les frais prélevés sur le Plan correspondent aux chargements sur primes pour 3,8 millions d'euros (84 % sur les unités de compte et 16 % sur le fonds en euros), aux chargements sur encours pour 4,5 millions d'euros (83 % sur les unités de compte et 17 % sur le support en euros). Les frais sur arrérages s'élèvent à 443 € pour l'année.

Pour l'exercice 2024, conformément à notre stratégie et en lien avec les pratiques du marché, la revalorisation du fonds Euros s'est élevée à 2 % en Gestion Libre et 3,50 % en Gestion Pilotée. Le but est de maintenir une attractivité sur ces produits d'appel. Une grande partie de la revalorisation est financée sur les fonds propres de l'assureur. Le fait de maintenir ce niveau de revalorisation permet d'éviter de décrocher par rapport au marché.

Les performances des unités de compte sont finalement les plus impactantes. Sur les obligations, nous sommes tout juste à l'équilibre, mais les performances des actions en 2024 sont très satisfaisantes. La partie émergente correspond à toutes les zones hors Amérique du Nord.

Estelle POCHAT

Je sou mets à votre vote la première résolution.

Première résolution :

« L'Assemblée générale prend acte de la présentation du rapport de l'assureur sur la gestion administrative, technique et financière du Plan « Groupama Nouvelle Vie », après information du Comité de surveillance. »

La première résolution est approuvée à l'unanimité des adhérents présents et représentés.

II. Approbation du budget prévisionnel pour 2026**Vincent ROUHIER**

Le budget prévisionnel se présente sous la forme de trois colonnes : le budget 2025 tel qu'il avait été voté, la version 2025 actualisée, et le budget prévisionnel 2026 soumis au vote aujourd'hui.

Pour 2025, nous avons été prudents avec une prévision de trésorerie d'environ 1,57 million d'euros, alors que nous atteindrons environ 1,69 million d'euros. Pour 2026, nous sommes confiants quant au niveau des ressources, composées des cotisations et droits d'entrée des nouveaux adhérents, estimées à environ 558 000 euros, incluant les produits financiers. Les emplois resteront relativement stables par rapport au budget 2025, avec une légère progression pour tenir compte notamment des frais de convocation à l'Assemblée générale qui augmentent avec le nombre d'adhérents. Si tout se passe comme prévu, nous devrions terminer avec une trésorerie proche de 2 millions d'euros.

Frédéric BERNHEIM

Avez-vous envisagé de recourir à une lettre recommandée électronique pour les convocations ?

Vincent ROUHIER

Nous procédons actuellement à des envois de courriers en envoi simple, les recommandés électroniques représentent également un coût. Fort heureusement, la loi n'impose pas l'envoi de courrier recommandé.

Chantal COLOMBIER

Les convocations sont adressées par mail lorsque l'adhérent a communiqué une adresse électronique.

Estelle POCHAT

Les adhésions étant plus récentes, la majorité des adhérents communiquent leur adresse électronique lors de l'adhésion au contrat.

Chantal COLOMBIER

Même l'envoi par courrier électronique implique un coût certain, nous avons recours à un prestataire qui met en place une plateforme dédiée pour les envois tant par courrier électronique que par papier. La gestion des retours et des décisions représente également un coût. Nous interrogerons notre prestataire à ce sujet.

Estelle POCHAT

Je mets aux voix la deuxième résolution.

Deuxième résolution :

« L'Assemblée générale, après présentation par le Comité de surveillance du budget prévisionnel pour l'exercice 2026, approuve ce budget. »

La deuxième résolution est approuvée à l'unanimité des adhérents présents et représentés.

III. Pouvoir pour formalités

Estelle POCHAT

Enfin, je sou mets aux voix la troisième résolution.

Troisième résolution :

« L'Assemblée générale confère tous pouvoirs à la Présidente pour accomplir toutes formalités légales et réglementaires. »

La troisième résolution est approuvée à l'unanimité des adhérents présents et représentés.

IV. Questions diverses

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 15.